

dossier

La traite des êtres humains ou l'histoire de Pinocchio racontée aux grandes filles

La traite et la prostitution des femmes connaît une actualité renouvelée dans le contexte des migrations contemporaines. La compréhension de ses véritables enjeux exige néanmoins que l'on commence par abandonner la tradition séculaire d'une présentation mystifiée de ses victimes. Car aucune solution simple ou évidente ne parvient à s'imposer lorsque l'on veut apporter une réponse à ce défi désormais posé à l'échelle de l'Union européenne.



Les Fugitifs, Daumier

Jean-Michel Chaumont

Jean-Michel Chaumont est chercheur au F.N.R.S. à l'U.C.L.

DÉCEMBRE 2004,
UN ÉVÈNEMENT À BRUXELLES

Ce 6 décembre 2004 avait lieu un *évènement* au Théâtre de la Monnaie pour fêter les dix années de Pagasa, « une organisation qui offre une assistance humanitaire aux victimes de la traite des êtres humains et qui participe à la lutte contre les réseaux d'exploitation ». Lors de cette manifestation, deux travailleurs sociaux de l'association contèrent, tandis que les invités dégustaient des petits fours et du champagne, une histoire édifiante de leur composition: *L'arbre d'espoir*. En voici la substance: des oiseaux affamés reçoivent

la visite de sinistres corbeaux leur promettant monts et merveilles dans les pays riches, au-delà des frontières interdites: « À cette annonce, les gésiers vides de tous les volatiles se mirent à frétiller » et les plus jeunes, « toujours assoiffés d'aventure », suivirent les corbeaux. « Enfin, la terre promise fut en vue et, avec elle, l'espoir. Malgré la nuit et un épais brouillard, ils aperçurent un arc-en-ciel. En se rapprochant, les mille couleurs devinrent autant de miroirs aux *alouettes*. Lorsqu'ils se posèrent enfin, le moineau s'exclama: "Eh ben! C'était plus beau vu du ciel. Il n'y a que du béton et des arbres

morts, ici. « À peine sa phrase terminée, le corbeau lui asséna un violent coup d'aile. « Nous vous avons guidés jusqu'ici. Nous vous avons nourris, maintenant vous allez devoir nous rembourser. » Et tous furent ainsi livrés aux appétits d'autres corbeaux » (*L'arbre d'espoir*, texte disponible dans la farde distribuée le 6 décembre 2004).

Sans doute les auteurs de cette fable ne se rendaient-ils pas compte de deux choses. D'une part, que la représentation qu'ils donnaient des « victimes » était pour le moins insultante: frétilantes alouettes assez stupides pour se laisser abuser par les promesses fallacieuses des méchants corbeaux (si elles sont « innocentes », c'est d'abord au sens où l'on disait jadis de l'idiot du village qu'il était un « innocent »). D'autre part, que cette vision s'inscrivait dans une tradition déjà séculaire de présentation mystifiée des victimes féminines de la traite.

Mais avant de revenir sur ce point, une autre remarque sur cet événement: j'ignore si elle était délibérée, mais une absence me paraissait symptomatique. Pagasa, le nom donné à l'A.S.B.L. signifie *espoir* en philippin et est un évident rappel de l'origine du grand retour de la question de la traite des femmes dans l'agenda politique belge: les révélations faites par Chris de Stoop dans le magazine *Knack*¹ en 1991. Or ce soir-là, Chris de Stoop brillait par son absence alors même que venait de paraître la traduction française de son dernier ouvrage: *Les filles de l'Est*. Si l'on se reporte à ce livre, son absence devient très explicable: avec un courage

qu'il me plait de saluer, il y procède à une critique implacable — comportant sa part d'autocritique — de la manière dont, en Belgique comme ailleurs, le thème de la traite est exploité. C'est à mon avis le meilleur livre sur la traite et je voudrais commencer par en citer trois morceaux choisis, histoire de déblayer le terrain de quelques idées reçues et de camper un décor plus réaliste pour les réflexions ultérieures.

Le premier fait part d'un dialogue — imaginaire? — entre l'auteur et un professeur albanais:

— « Crois-tu réellement que les gouvernements occidentaux se tracassent pour ces prostituées? », demanda le professeur d'un ton sarcastique.

— « Bien sûr que non. La lutte contre le trafic des êtres humains est devenue la *couverture idéale pour lutter contre l'émigration*. Il fallait effrayer les gens pour les empêcher de partir. »

« Et tous ces criminels albanais? »

« Eh bien, lorsque les gens doivent passer la frontière comme des rats, certains se comportent également comme des rats. (Il tira l'écrivain par la manche). Combien paie-t-on un article de journal avec des illustrations en couleur sur les esclaves du sexe est-européennes? » (p. 95).

Dans un autre extrait, Chris de Stoop dialogue avec une prostituée albanaise reconvertie dans l'activisme associatif en faveur de ses semblables:

« La mafia albanaise est devenue un mythe qui sert à nourrir un climat de panique morale. C'est de la propagande pour lutter contre l'immigration et la prostitu-

¹ Publiées en français sous le titre d'*Elles sont si gentilles, monsieur!* et à la suite desquelles fut instituée en 1992 la Commission d'enquête parlementaire chargée d'élaborer une politique structurelle en vue de lutter contre les réseaux internationaux de traite des femmes. Ses travaux aboutirent à la loi du 13 avril 1995.

² Éditions Luc Pire, 2004.

tion. Un État nain comme l'Albanie passe aujourd'hui pour une grande puissance criminelle. Il n'y a que quelques dizaines d'Albanaïses dans tout Lyon, mais les abolitionnistes parlent de cent-cinquante et les journaux de trois-cents. C'est comme le demi-million de victimes annuelles en Europe dont parle l'Organisation internationale pour les migrations. Cinq millions en dix ans! Vos spécialistes savent avec précision combien il y en a, et vous savez avec certitude qu'une mafia à grande échelle se cache derrière, mais vous ne savez apparemment pas comment l'arrêter. Peut-être vous êtes-vous trompés à ce sujet? Presque tout le monde a intérêt à participer à la course aux plus hauts chiffres et aux récits les plus horribles. Tout le monde profite du mouvement: les médias veulent plus de spectateurs et de lecteurs, les organismes d'accueil plus de subsides, la police plus d'effectifs et les politiciens plus de voix. Et naturellement, il est plus facile de rejeter la faute sur des criminels démoniaques que de s'attaquer aux causes structurelles » (p. 143).

Le troisième et dernier extrait est tiré du même dialogue, qui nous ramène à la fable des alouettes: « Il y a des centaines d'organisations en Europe qui travaillent sur le problème de la traite des êtres humains et reçoivent de gros subsides. Personne n'engage le dialogue avec les prostituées, mais tout le monde veut sauver des victimes. Elles sont considérées comme des êtres passifs, naïfs, faibles qui doivent être protégés et, surtout, contrôlés. Comme des enfants qui ne peuvent pas parler ou prendre de décisions d'eux-

mêmes. Alors que, justement, il faut avoir un caractère bien trempé et un grand sens de l'entreprise pour commencer une vie dans un nouveau pays, en particulier dans le commerce du sexe. [...]. Elles n'ont pas besoin de pitié, mais de droits. D'un statut. Et de respect. Évidemment le commerce d'êtres humains doit être fermement combattu. Mais la plupart des victimes sont elles-mêmes des travailleuses du sexe qui savaient dans quoi elles se lançaient, mais en ignoraient les conditions. Elles ont également été trompées. Les victimes ne sont pas toujours comme nous voudrions qu'elles soient. Pourquoi ne laisse-t-on pas les prostituées travailler dans des bordels de petite taille, règlementés par la loi, et autogérés? » (p. 144).

Voilà une question qu'il ne faudra pas éluder. Mais commençons par sonder l'histoire de la représentation des « victimes » et ses effets.

DES ALOUETTES...

En cette fin d'année 1906, le *Bulletin de la société de moralité publique de Belgique* a un sommaire particulièrement chargé, puisque la livraison rend compte de l'important congrès international qui vient d'être tenu à Paris: en sortira la première Convention pour la répression de la traite des blanches en 1910, devenue loi belge en 1914. Un certain Paul de Lauribar y rédige un article intitulé *Une plaie sociale*. Lisons:

« Le Congrès de la semaine dernière, dont nous avons assidument suivi les travaux, doit être considéré comme un véritable

cours d'hygiène morale préventive, car il nous découvre la valeur des annonces alléchantes: miroirs tournants contre lesquels viennent s'écraser les *naïves alouettes provinciales* attirées par l'appât de "bons gages dans une famille honorable". Elle arrive, la pauvre, la bourse peu garnie. La place, naturellement, est déjà prise, mais un personnage compatissant, providentiellement placé sous ses pas, en sait une bien meilleure, — en province, par exemple, ou à l'étranger, mais qu'importe! Comme elle a l'air d'une honnête fille, on lui prêtera l'argent du voyage, et même de quoi s'habiller, car elle ne peut se présenter dans une tenue si modeste. Comment ne pas accepter une offre aussi obligeante?... Elle remercie et part, émue et ravie, ne se doutant pas de l'effroyable surprise qui l'attend... la voilà prise dans l'engrenage de la dette dont jamais elle ne se libérera, elle est rentrée dans l'enfer au seuil duquel on laisse toute espérance! Et le danger n'est point seulement pour les campagnardes: jeunes institutrices, gouvernantes, professeurs de tout ordre, méfiez-vous des séduisantes offres d'emploi venues de la province ou de l'étranger, ainsi que de celles offrant vingt leçons de chant gratuites, suivies d'un engagement de concert de 150 à 200 francs par mois. Naturellement, la petite ouvrière gagnant péniblement 1 franc 50 par jour ou la pauvre maîtresse de piano qui court le cachet à 1 franc la leçon se précipite sur pareille aubaine! On l'expédie aussi, celle-là, en province ou à l'étranger. [...]. À l'arrivée, elle apprend qu'elle doit obligatoirement prendre chez son directeur le logement et la pension dont le prix égale

ses appointements, et en outre se vêtir de façon élégante. Comment y subviendra-t-elle? Par la quête, comme à l'église! Elle proteste, veut s'enfuir, mais elle a reçu des avances. Elles aussi, il faut les rembourser, ou abandonner son menu bagage, tout ce qu'elle possède. Seule, isolée en pays inconnu, la voilà contrainte à subir l'éternelle loi de l'exploitation du plus faible par le plus fort. Désormais elle est l'esclave blanche, sa personnalité n'existe plus. Pour engager les clients à consommer — car cela aussi lui est imposé — elle doit veiller quand elle a sommeil, manger sans faim, boire sans soif, chanter des inepties... et pire que cela! Rire aux éclats quand les sanglots l'étouffent, danser quand ses membres brisés sollicitent le repos, et enfin, une assiette à la main, solliciter une aumône, chèrement payée par une soumission absolue à la grossièreté, aux fantaisies brutales des habitués de l'établissement, sous peine d'être jetée à la rue sans autre viatique que les vêtements qu'elle a sur le dos. Les horreurs, oubliées maintenant, de la traite des Noirs qui soulevèrent jadis l'indignation générale, ne sont rien à côté de ce tableau — très atténué — qu'on croirait emprunté à un roman-feuilleton, s'il n'était appuyé sur des documents irrécusables³. »

Plus misérabilistes les uns que les autres, des récits de pareille facture se retrouvent par dizaines dans les écrits des nobles pourfendeurs de la traite des femmes où les « victimes » sont invariablement peintes comme « ingénues et innocentes », vulnérables aux « promesses séductrices » des rapaces qui les guettent, naïves jeunes filles qui croient aux

³ Paul de Lauribar, « Une plaie sociale », *Bulletin de la société de moralité publique*, décembre 1906.

princes charmants et aux contes de fées. Sauf miracle, ces stupides oies blanches quitteront bien vite leur monde enchanté pour l'enfer des bordels exotiques, livrées au vice et bientôt à jamais déçues. La traite, c'est l'histoire de Pinocchio racontée aux grandes filles: sur la route de l'école, un rusé renard les convainc de se détourner du droit chemin pour goûter de suite les plaisirs clinquants de la fortune et de la renommée sur les scènes des grandes villes... Tout cela pour finir pire que les Noirs, esclaves sexuelles abandonnées de Dieu et des hommes. Il est, paraît-il aujourd'hui, des villages en Roumanie où les parents n'osent plus laisser leurs filles aller à l'école de crainte de les voir ainsi ravies⁴. Souvenons-nous de ce que nos parents nous racontaient pour nous dissuader de faire de l'auto-stop à l'époque pas si lointaine où c'était encore une pratique relativement courante: nous, et surtout nos sœurs, serions inmanquablement kidnappés et violés. Cela ne nous empêchait pas de lever le pouce. L'épouvantail de la traite est depuis toujours un récit du même type mais organisé à grande échelle et avec toute l'apparence d'un discours empirique, fondé sur des « documents irrécusables ».

Seulement, comme depuis toujours aussi certains le savent bien, ces preuves irrécusables s'évaporent généralement sitôt qu'on prend la peine de les examiner avec attention. C'est ce dont fit l'expérience en 1913 la féministe anglaise Teresa Billington-Grieg dans une étude de l'utilisation faite par les statistiques des cas signalés de femmes disparues. Voici son commentaire: « J'ai été moi-même une fugueuse

quand j'avais dix-sept ans [...]. Je puis assurer ceux qui ne peuvent imaginer comment cela peut arriver, bien qu'ils soient dotés d'une imagination particulièrement fertile quand il s'agit de traite des femmes, qu'il y a des centaines de bonnes raisons pour lesquelles des femmes et des jeunes filles peuvent avoir le désir de quitter leurs foyers, et des dizaines qui expliquent pourquoi, une fois qu'elles ont quitté la maison, elles peuvent souhaiter demeurer cachées. Il est positivement nauséabond que soient cités solennellement les cas et les statistiques de filles disparues de chez elles et que soient pointés du doigt les bordels comme si elles ne pouvaient qu'être là⁵. » Elle mettait en garde en conclusion ses compagnes féministes contre leur enrôlement dans la croisade contre la traite des femmes où elles ne feraient que « donner des armes et des munitions aux ennemis de l'émancipation féminine ».

DES « VICTIMES » AUX « INDÉSIRABLES »...

Lorsque, quelques décennies plus tard, les philanthropes devenus « experts » firent semblant de découvrir que la traite des femmes se résumait pour l'essentiel en une migration de prostituées, sans cesser pour autant d'entretenir le mythe des « victimes innocentes » à destination du grand public, ils se firent moins amènes à leur égard. Puisque les victimes se révélaient être des complices et que la traite était désormais promue au rang de fléau international — indépendamment de savoir, comme dans le cas de la prostitution, qui il lésait au juste —, il conve-

⁴ Voir De Stoop Chris, *Les filles de l'Est*, op. cit., p. 145.

⁵ Billington-Grieg T., « The Truth about White Slavery », *English Review*, 1913, vol. 14, p. 435.

nait de prendre des mesures contre ces prostituées.

Dès 1923, la Société des nations avait recommandé l'interdiction d'employer des prostituées étrangères dans les maisons de tolérance, mesure qui s'était pratiquement soldée par des expulsions massives. Mais ce n'était pas assez encore car, comme le faisait remarquer le président de la session du Comité de la traite des femmes et des enfants tenue le 29 avril 1927, « si l'on se borne à expulser les femmes étrangères se trouvant dans les maisons de tolérance, on s'apercevra que leur nombre est tout à fait infime. Or, le rapport spécifie qu'il existe, dans différents pays, un très grand nombre de prostituées étrangères: ce sont les prostituées clandestines, dix fois supérieures en nombre aux prostituées régulièrement inscrites ou faisant partie du personnel des maisons de tolérance. Le président se déclare extrêmement sensible aux considérations d'humanité, mais croit devoir faire remarquer qu'une femme venant dans un pays y exercer un métier inavouable ne doit pas s'étonner si le gouvernement lui refuse l'entrée du territoire ou l'en expulse comme indésirable. Certains pays sont allés très loin dans l'application de cette théorie des indésirables et l'opposent à d'honnêtes ouvriers venant chercher du travail à l'étranger. *L'expulsion des prostituées est une mesure radicale, mais, à son avis, c'est le seul moyen vraiment efficace de supprimer la traite internationale.* Le jour où l'on aura réussi à empêcher les prostituées de circuler de pays en pays avec leurs souteneurs, il n'y aura plus de traite⁶ ». Bien sûr, hier plus

qu'aujourd'hui, la radicalité de la mesure faisait frémir et, tout particulièrement les organisations caritatives récusaient la mesure non seulement parce que, selon les mots de M^{me} Avril de Sainte Croix, « l'expulsion est un remède simpliste qui ne remédie à rien » mais aussi parce que « *les considérations humanitaires doivent prendre la première place et c'est alors qu'interviennent les associations bénévoles comme tutrices de ces malheureuses*⁷ ».

Cependant leur opposition était de peu de poids face à la limpidité de l'argument avancé ici par le délégué japonais se demandant « si l'on ne se trouve pas en présence d'une contradiction. Quel est le but du Comité? Combattre la traite des femmes. On a proposé un remède efficace: l'expulsion. On propose maintenant de le tempérer de mesures humanitaires, ce qui est certes, souhaitable; mais il ne faut pas oublier qu'il est des pays qui, non seulement n'acceptent pas les prostituées étrangères, mais expulsent les travailleurs honnêtes venant gagner leur vie. Il y aurait quelque chose d'immoral à exiger un meilleur traitement pour les prostituées que pour ces honnêtes travailleurs. *M. Ito n'est pas d'avis de donner la priorité à la question d'humanité. On se trouve en présence d'un problème important: il faut supprimer un fléau: la traite. Le remède doit être égal au mal*⁸ ».

Priorité aux « considérations humanitaires » ou priorité au droit pour chaque État d'expulser les « indésirables » du territoire national? C'est très exactement dans ces termes que le débat est posé aujourd'hui dans les arènes officielles: le voca-

⁶ Société des nations, C.338.M.113.1927.IV, p. 56

⁷ Idem.

⁸ Idem.

bulaire s'est quelque peu modifié: on parle de « droits humains » et « *victims centered approach* » versus les intérêts des États mais rien n'a changé sur le fond, rien n'a fondamentalement changé non plus sur le terrain malheureusement: sous couvert de lutte contre la traite des êtres humains, on continue à expulser les prostituées étrangères à tour de bras.

TRAITE ET TRAFIC

Nuançons immédiatement ce propos. Nous savons tous qu'il y a de nombreuses prostituées étrangères sur les trottoirs de Bruxelles. Beaucoup sont en situation irrégulière et pourtant on peut les voir nuit après nuit aux mêmes endroits. C'est donc que la politique d'expulsion — pardon: de protection des victimes de la traite — n'est pas menée avec autant de systématisme qu'on pourrait le croire. Il en va de même des politiques d'expulsion des autres clandestins et illégaux qui résident sur le territoire. Chaque jour les communiqués de la police nous apprennent que l'on a arrêté et expulsé quelques individus, mais nous savons tous que des milliers de travailleurs clandestins trouvent à s'employer, à des prix défiant toute concurrence et dans des conditions de travail souvent scandaleuses, sur le marché noir.

Cet état de fait conduit à plusieurs réflexions: tout d'abord qu'il y a un véritable abîme entre les discours et la réalité. Théoriquement, les choses sont bien tranchées: nous aurions d'une part d'innocentes victimes de la traite qu'il convient de protéger à grand renfort de

conférences internationales, de rapports d'experts, de législations progressistes et de refuges modèles, d'autre part des masses de clandestins pour lesquels il n'y a pas de travail, qui s'adonnent donc à la criminalité des vagabonds d'antan et qui doivent impérativement être expulsés pour des raisons de sécurité. Sur le terrain, ces claires distinctions s'estompent: les victimes de la traite sont généralement moins ingénues qu'on ne le postule, les clandestins sont apparemment plus nécessaires qu'on ne l'affirme; les « victimes » ne sont pas toujours si mal loties: elles gagnent effectivement plus d'argent qu'elles ne pourraient en gagner au pays. Les clandestins, loin d'être parasites, mènent une vie plus laborieuse que la plupart d'entre nous. Aux antipodes de la figure du profiteur, ils mènent, selon nos critères, des vies de chiens (mais, ce qui complique singulièrement les choses, qu'ils préfèrent pourtant aux conditions qu'ils ont connues chez eux). Il n'empêche qu'ils demeurent à la merci d'un contrôle et peuvent être expulsés sans autre forme de procès.

Mais, c'est une deuxième considération d'importance, entendons-nous bien: si dans la réalité les deux groupes — victimes de la traite et immigrés clandestins — tendent à se confondre, si nos tribunaux peinent à distinguer traite des êtres humains et trafic d'immigrés clandestins⁹, il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y a pas de victimes et que nous vivons donc dans le meilleur des mondes. Plutôt que de *banaliser* la situation des victimes de la traite, il conviendrait de *débanaliser* la condition des clandestins. Combien se

⁹ Voir Aendenboom I., « La législation visant à combattre la traite des êtres humains », 1993-2003. Dix ans, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2003.

soucient véritablement de savoir qu'il y a dans ce pays des dizaines de milliers de personnes dont la force de travail est honteusement exploitée et qui ont en outre une épée de Damoclès au-dessus de la tête?

Troisième réflexion: suffirait-il d'ouvrir les frontières, de légaliser les sans-papiers, d'octroyer à tous permis de séjour et de travail pour régler tous les problèmes comme certains le soutiennent généreusement? Outre qu'elle est politiquement utopique dans l'Europe actuelle, cette solution serait un remède aussi simpliste que ne l'est celui de l'expulsion et la polarisation du débat sur l'une ou l'autre branche de cette alternative m'apparaît de plus en plus comme *divertissante* au regard des questions qu'il faudrait avoir le courage politique de poser.

Depuis toujours la lutte contre la traite et la prostitution réunit en une coalition objective les intérêts les plus contradictoires: c'était vrai en Belgique quand la proposition de loi abolitionniste rédigée par un fervent catholique au début des années trente fut présentée en 1946 par une députée, Isabelle Blume, bientôt titulaire du prix Staline et votée à l'unanimité en 1948. C'est encore vrai aujourd'hui (de Stoop). Mais les partisans d'une normalisation de la prostitution et les défenseurs du droit des « travailleuses du sexe migrantes » sont exposés au risque d'alliances objectives non moins inquiétantes. Il y a par exemple une convergence entre un certain discours *droit de l'homme* (affirmant le droit de chacun à s'établir où il veut) et un libéralisme écono-

mique (veillant à la libre concurrence) qui laisse perplexe. Ainsi la décision de la Cour européenne de justice reconnaissant le droit de prostituées tchèques et polonaises à s'établir en Hollande au même titre que les autochtones semble problématique à de nombreux égards¹⁰. N'étant pas juriste, je n'ose être catégorique sur ce point, mais il me semble que cela signifie que, sitôt que les restrictions à la libre circulation des travailleurs dans les traités d'adhésions seront levées, elles pourront également être employées au même titre que les autochtones dans les établissements prestataires de services sexuels. Étant donné le différentiel de niveaux de vie entre les pays de la vieille Europe et ceux des nouveaux membres de l'Union, il y aura encore pendant de longues années la possibilité d'embaucher des femmes de ces pays au salaire minimum garanti et, même si la transaction se réalise dans les règles — c'est-à-dire avec contrat établi en bonne et due forme et conditions de travail inspectées par les services habilités —, on ne m'ôte pas de l'idée que cela ressemble fortement à du tourisme sexuel importé à domicile.

Quels seront les effets de cette « offre » ainsi normalisée sur le tissu des relations sociales dans nos pays? Que seront-ils dans les pays pourvoyeurs de cette main-d'œuvre un peu particulière? Bien malin qui pourrait l'imaginer, mais la question mérite au moins d'être posée et sérieusement investiguée. J'entends avec sympathie, dans l'intérêt des travailleuses, la revendication de bordels à taille humaine, organisés en coopératives autogérées.

¹⁰ Arrêt de la Cour du 20 novembre 2001 dans l'affaire *Aldona Malgorzata Jany e.a. contre Staatssecretaris van Justitie*.

Mais de facto j'entends dire aussi que, pour l'instant, l'organisation d'exploitants de lieux de divertissement en Espagne — l'Asociacion Nacional de Empresarios de Locales de Alterne — entretient des liens étroits avec l'extrême-droite espagnole¹¹ et que les conditions de travail n'y ont rien d'idylliques¹². Il me paraît vraisemblable qu'ici comme ailleurs les initiatives de coopératives n'auraient qu'un poids très marginal à côté de ces structures déjà bien établies.

Bref, plutôt que de poursuivre un débat normatif déconnecté depuis sa naissance au XIX^e siècle de toute attache véritable aux réalités du terrain, il est urgent de retourner aux choses mêmes. Mais les choses mêmes en l'occurrence, ce sont surtout des personnes dont les intérêts sont très inégalement représentés. Il est grand temps de donner droit de cité dans le débat aux clandestins, aux prostituées étrangères, aux autorités et aux sociétés civiles des pays dont ils sont originaires.

Non pas dans une visée démagogique : ils représentent un point de vue parmi d'autres et leurs intérêts ne sont pas les seuls dont il faille tenir compte. Mais, à la différence de ce qui s'est toujours fait, il importe de les prendre en considération aussi : ce ne sont pas seulement les exigences d'un débat démocratique à l'échelle de l'Union européenne qui l'imposent mais un élémentaire réalisme : elles et ils sont là et tous font désormais partie intégrante de nos configurations sociales. On peut continuer la politique de l'autruche pour ne pas le voir, continuer à entretenir l'illusion de leur prochaine disparition à grand renfort de contrôles aux frontières et d'expulsions, cela n'y changera rien. Aucune solution n'est simple, ni évidente, ni idéale. Cela peut sembler dérisoire mais, dans ce genre de situations, on n'a rien trouvé de mieux jusqu'à présent que d'essayer de se connaître et de se parler



¹¹ Voir Cabiria, *Femmes et migrations en Europe. Stratégies et Empowerment* (sous. la dir. de Guillemaut F.), Lyon, Le dragon lune, 2004.

¹² Voir Welzer Lang D. et Chaker S. a, *Quand le sexe travaille...*, Université de Toulouse-le-Mirail, 2002.